

Montréal le 21 septembre 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Philippe Larochelle
Larochelle avocats
338, St-Antoine, bureau 300
Montréal, Québec H2Y 1A3

**Objet: Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Dossier R-4045-2018**

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre lettre du 20 septembre 2018 par laquelle vous demandez que le calendrier du dossier mentionné en objet soit modifié conformément à celui proposé par M^e Dominique Neuman dans une correspondance à la Régie datée du même jour.

Au soutien de votre demande, vous invoquez des conflits d'horaire en raison de vacances familiales prévues du 26 octobre au 3 novembre 2018 et d'un dossier en Cour fédérale dont l'audition est fixée pour le 5 novembre 2018.

La Régie comprend fort bien la situation que vous présentez, mais ne peut donner suite à votre demande. En effet, le dossier objet implique un grand nombre d'intervenants, un calendrier serré et des enjeux importants soulevés de part et d'autre. Le calendrier fixé par la Régie occasionne des contraintes pour tous les participants et leur équipe de travail. De plus, le calendrier fixé tient compte des différents dossiers en cours au sein de la Régie.

Enfin, la Régie tient à préciser qu'un intervenant peut déposer des représentations écrites, lesquels seront considérées aux fins de sa décision.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml